



CONDITIONS GENERALES DE VENTES

ARTICLE 1 : APPLICATION DES PRESENTES CONDITIONS DE VENTE

Toute commande comporte de plein droit l'adhésion, sans réserve, de l'acheteur à toutes les conditions portées sur le présent document et sa renonciation à toute stipulation de ses propres conditions qui seraient incompatibles avec nos propres clauses.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE COMMANDE

Les commandes que nous recevons ne deviennent définitives qu'autant qu'elles ont reçu une confirmation écrite de notre part.

Les commandes passées par téléphone ne seront prises en considération qu'après réception de la confirmation par bon de commande régulier.

ARTICLE 3 : PRODUITS

Les caractéristiques de nos produits telles qu'elles figurent notamment sur nos fiches techniques, ne sont données qu'à titre indicatif, elles peuvent être modifiées sans préavis, soit pour des raisons indépendantes de notre volonté, soit pour tenir compte des améliorations ultérieurement mises au point. Dans tous les cas, le produit demeure conforme à l'usage auquel il était destiné par l'acquéreur au moment de la commande.

ARTICLE 4 : PRIX

Les prix s'entendent hors taxes, au départ de nos ateliers, matériel non emballé.

Les tarifs applicables à l'acquéreur sont ceux en vigueur au moment de la commande.

Ces tarifs doivent être portés à la connaissance de l'acquéreur avant toute commande, de même que toute modification de ces tarifs doit lui être communiquée avant toute commande.

ARTICLE 5 : MODALITÉ DE REGLEMENT et RETARD DE REGLEMENT

Sauf dans le cas de commandes particulières, le règlement de nos factures ne peut excéder 60 jours net sans escompte, par virement ou par chèque bancaire.

Dans tous les cas, les factures de faible montant (nous consulter) seront réglées net contre-remboursement ou à l'enlèvement ou encore par chèque joint à la commande.

Aucun escompte n'est accordé sur les règlements.

Quel que soit le mode de règlement initialement prévu, nous nous réservons le droit de n'expédier que contre-remboursement.

En cas de retard de paiement aux échéances fixées, des pénalités de retard s'appliqueront de plein droit sur le montant hors taxes de la facture.

Dans tous les cas, si le paiement n'est pas effectué à la date d'échéance fixée, les sommes dues deviennent immédiatement exigibles quelles que soient les conditions convenues antérieurement.

Toutes les autres commandes ou expéditions sont immédiatement suspendues.

Pour tout retard de règlement, le taux des pénalités applicable est égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal facturable après mise en demeure. Indemnité pour frais de recouvrement de la facture : 40 €

ARTICLE 6 : RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

LA PROPRIÉTÉ JURIDIQUE DE NOS PRODUITS NE SERA TRANSFÉRÉE A L'ACQUÉREUR QUE LORSQUE CELUI-CI AURA INTÉGRALEMENT PAYÉ LE PRIX ET LES INTÉRÊTS DUS.

EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT PAR L'ACHETEUR, D'UNE SEULE ÉCHÉANCE ET QUINZE JOURS (15) APRES UNE MISE EN DEMEURE PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AVIS DE RÉCEPTION RESTÉE INFRUCTUEUSE, LA PRÉSENTE VENTE SERA RÉVILIÉE DE PLEIN DROIT.

L'ACQUÉREUR S'INTERDIT DE REVENDRE OU D'UTILISER LES PRODUITS DONT LA PROPRIÉTÉ EST RÉSERVÉE A DELTA RESISTANCES.

LA SIMPLE REMISE D'UN TITRE CRÉANT UNE OBLIGATION A PAYER, TRAITE OU AUTRE, NE CONSTITUE PAS UN PAIEMENT AU SENS DE LA PRÉSENTE CLAUSE.

LES DISPOSITIONS CI-DESSUS NE FONT PAS OBSTACLES, DES LA LIVRAISON DES PRODUITS, AU TRANSFERT A L'ACQUÉREUR DES RISQUES DE PERTE OU VOL OU DÉTERIORATION DE BIENS SOUMIS A RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ AINSI QUE DES DOMMAGES, QU'ILS POURRAIENT OCCASIONNER.

L'ACQUÉREUR DEVRA CONTRACTER UNE ASSURANCE A CET EFFET ET COMMUNIQUER UN EXEMPLAIRE DE CELLE-CI A LA SOCIÉTÉ.

ARTICLE 7 : LIVRAISON

Les livraisons sont effectuées par le moyen le mieux adapté et désigné par DELTA RESISTANCES.

Dans le cas ou un mode de transport est spécifié sur la commande, le supplément de coût éventuel sera supporté par le destinataire.

Dans tous les cas, les produits voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient de faire toutes réserves ou d'exécuter tous recours auprès du transporteur.

ARTICLE 8 : DÉLAIS

Nos délais sont donnés à titre indicatif et ne sauraient nous engager ou donner lieu à annulation ou à pénalités : ils s'entendent « départ usine ». Le retard de livraison pour quelque cause que se soit indépendante de notre volonté ne donnera lieu à aucune pénalité.

ARTICLE 9 : RETOUR DES PRODUITS

Aucun retour ne sera accepté sans notre accord préalable et dans tous les cas, nous serons contraints de refuser toute réexpédition en port dû.

Tout produit retourné sans cet accord sera tenu à la disposition de l'acquéreur et les frais et risques du retour restent à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE 10 : GARANTIE

Notre matériel est garanti contre tout vice de fabrication pendant un an à dater de la livraison depuis nos ateliers pour autant que les conditions d'utilisation normales aient été respectées, notamment en ce qui concerne l'environnement du matériel.

Cette garantie exclu toute détérioration due notamment à des fausses manœuvres ou à une mauvaise utilisation telle le non respect des séquences de manœuvre.

La garantie est limitée à la réparation en nos usines du matériel reconnu défectueux par nos services techniques.